

Lundi 27 août 2018

### ■ **Défiscalisation des heures supplémentaires** **Bernard Stalter, président de l'APCMA salue une décision qui va dans le bon sens : « C'est une première étape mais il faut aller au bout de la démarche »**

*Le Premier ministre a annoncé la suppression, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019, des cotisations salariales sur les heures supplémentaires pour tous les salariés, dans le privé comme dans le public. Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat –APCMA- salue « la décision courageuse du gouvernement » qui devrait permettre de revaloriser le pouvoir d'achat.*

Bernard Stalter s'était fait le porte-parole des entreprises artisanales en exprimant cette demande auprès de Bruno Le Maire à l'occasion de la dernière assemblée générale de l'APCMA en juin dernier.

Pour Bernard Stalter, cette mesure devrait « compenser le manque de personnel et renforcer le pouvoir d'achat des Français pour soutenir la croissance ».

Le président de l'APCMA voit dans cette décision « un geste qui va dans le bon sens. Toutefois, il ne concerne que la partie sociale. Il serait souhaitable qu'il soit élargi à la partie fiscale des heures supplémentaires. Il faut aller au bout de la démarche : la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires doit également porter sur les cotisations patronales. C'est ainsi que l'on permettra aux entreprises artisanales de jouer pleinement leur rôle de moteur économique en recrutant des personnels qualifiés et en contribuant à l'économie de proximité ».

---

#### Contact presse

Géraldine Squenel : 01 44 43 10 65 - [squenel@apcma.fr](mailto:squenel@apcma.fr)

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) [www.apcma.fr](http://www.apcma.fr)